



790, Salaberry Québec, Qué. G1R 5E3



## CODE D'ÉTHIQUE DE L'ADMINISTRATEUR

Les valeurs qui guident le Taekwondo sont : la courtoisie, l'intégrité, la persévérance, le contrôle de soi et le courage. Le code d'éthique en est inspiré.

Le pouvoir décisionnel est entre les mains des administrateurs. Ils ont la responsabilité ultime de la qualité du taekwondo pratiqué au club. L'administrateur est la personne clé qui doit garantir que le déroulement de la pratique du taekwondo rejoigne les valeurs du credo du Taekwondo et de l'esprit sportif et s'assurer que le taekwondo poursuive des fins éducatives et sociales.

### *POUR REMPLIR SON RÔLE, L'ADMINISTRATEUR DOIT :*

- agir avec intégrité, indépendance, loyauté et bonne foi au mieux des intérêts du club, et avec soin et diligence, comme le ferait en pareilles circonstances une personne responsable;
- ne pas confondre les biens du club avec les siens; ne pas utiliser les biens du club à son profit ou au profit de tiers, à moins d'avoir obtenu une autorisation préalable;
- éviter toute situation de conflit d'intérêt ou d'apparence de conflit d'intérêt;
- reconnaître le membre qui pratique le taekwondo comme l'élément central motivant toute décision;
- fournir aux membres un encadrement de qualité;
- agir en toute confidentialité et protéger les renseignements personnels qui concernent les membres ;
- promouvoir auprès des bénévoles et des membres l'esprit sportif et la solidarité;
- exercer une surveillance sur le comportement de tous les intervenants;
- favoriser l'engagement social et le perfectionnement des entraîneurs;
- valoriser et exiger le respect envers les officiels;
- maintenir des contacts continus avec le milieu lié au taekwondo et les partenaires de la communauté.

